

Que s'est-il donc passé le soir du 23 janvier 1955, à la clinique ?

Lundi matin, 24 janvier, en fin de matinée, Sœur Madeleine rencontre à nouveau la maman qui lui dit « *Josette n'a pas été opérée !* ». Que s'est-il donc passé ? Sœur Madeleine ne comprend.

Revenons au dimanche soir, à la clinique Saint-Joseph. Le Dr Galaine est parti faire la tournée de ses malades, avec la conviction que seule la trépanation pourra sauver la fillette. Quant au chirurgien, le Dr Méheut il est attendu d'une minute à l'autre. Dans la chambre, Marie-Ange Guittou veille sur Josette. De temps à autre Sœur Antoinette vient s'inquiéter de l'état de la malade.

C'est vers 20 h 45 que le chirurgien se présente à la clinique et se rend directement près de Josette. Ce qu'il découvre n'est pas ce à quoi il s'attendait : « *J'ai trouvé la fillette tout à fait normale : elle dormait, je l'ai réveillée pour l'examiner. Elle était normale et consciente. Je pense qu'elle a dû me parler... J'ai procédé à un examen neurologique suivant ce qui avait été observé et m'avait été transmis. Examen neurologique normal, sensibilité et mobilité normales, réactions normales aux pincements. L'hématome, bien visible, n'était pas très gros, comme une noix. Aucune trace d'hémiplégie, ni paralysie faciale. Regard normal. J'ai jugé utile de faire une radiographie.* »

Sur ces entrefaites arrive le Dr Galaine qui prend connaissance du diagnostic du chirurgien « *Il n'y a rien. Pourquoi m'avez-vous faire venir ?* ». Très grande surprise du médecin de service qui prend acte de la guérison et défend ses propres observations. Ne restait plus, comme preuve de l'accident, que l'hématome sur le front, sans ce détail le Dr Méheut aurait cru qu'on avait voulu le faire venir « *sans raison* » !

Les deux médecins procèdent alors ensemble à un nouvel examen médical qui confirme les observations du chirurgien. Le Dr Galaine ne s'explique pas ce qui a pu se passer. Ce qui lui paraît comme une guérison évidente – c'est sa conviction la plus ferme - a pu se produire après son départ de la clinique, et cela en l'espace de peu de temps. Il attestera plus tard : « *Il faut certainement parler de guérison, parce que tous les signes de l'accident (sauf la blessure au front) avaient disparu. Quand je suis parti, j'avais vu une fillette mourante, à mon retour, j'ai trouvé une fillette qui semblait vraiment vouloir vivre !* » Avec le recul du temps, le Dr Galaine parlera de « *mystère* ».

De quoi laisser perplexe le corps médical, à moins de remettre en question la compétence du Dr Galaine, ce qui dans pareil cas est tout à fait légitime. Faute de preuves médicales telles que des radiographies prises avant la guérison, c'est sur ce point que la deuxième phase du procès (en 2018-2019) essaiera d'appuyer son argumentation en faveur ou non d'une **guérison inexplicable**, termes que le Dr Galaine lui-même avait pris à son compte dans le premier procès de 1957 : « *Du point de vue médical, je ne m'explique pas cette guérison subite. Parce que la fillette avait tous les signes d'un hématome intracrânien grave, une guérison ne pouvait avoir lieu aussi rapidement, en une heure et demie. Que s'est-il passé dans cet intervalle ? Je ne le sais pas. Cette fillette n'a reçu aucun soin ni aucun médicament...* »

Le Dr Galaine interrogera, par la suite, d'autres collègues en fournissant tous les éléments du dossier : « *Tous les médecins à qui j'en ai parlé, m'ont dit : 'ça ne s'explique pas'* ». Cette guérison restera pour longtemps une énigme pour le Dr Galaine, ou plutôt le résultat « *d'une intervention divine* ». C'est en ces termes que, de manière discrète, il en parlera plus tard. Il en restera persuadé, et c'est ce qui l'amènera à écrire au pape Pie XII pour lui faire part de ce fait. Celui-ci lui répondra en lui envoyant une « *bénédiction papale* » que les enfants du Dr Galaine trouveront dans la chambre de leurs parents, au décès du papa.